

1. Dernières nouvelles concernant la PPA (Peste Porcine Africaine)

Les mesures prises dans le cadre de la PPA sont toujours d'application.

La circulation en forêt dans les zones noyau et tampon est toujours interdite.

Le Service Public de Wallonie (SPW) a édité une brochure sur la PPA, avec de nombreuses informations destinées à tout public.

Vous pouvez vous la procurer auprès de l'administration communale au service population.

2. Horaires d'ouverture des bureaux de l'administration communale

A partir du 1er mars 2019, nos bureaux seront ouverts comme suit :

- **Lundi** : 9-12 h et 14-16 h.
- **Mardi** : 9-12 h.
- **Mercredi** : 9-12 h et 14-16 h.
- **Jeudi** : 9-12 h et 14-16 h.
- **Vendredi** : 9-12 h.
- **Samedi** : 9-11h.

3. Paiement des factures communales

Pour votre sécurité et celle de nos agents, l'argent liquide ne sera plus accepté au sein de nos bureaux.

Il est demandé à chaque citoyen de payer les factures reçues de l'administration communale uniquement par virement bancaire.

Nous vous remercions d'avance pour le respect de cette demande.

4. Déjections canines

Les chiens sont les amis et compagnons de bon nombre de nos concitoyens. Ils sont cependant accusés de plus en plus souvent de s'oublier un peu partout.

Le règlement de police prévoit qu'il est interdit à toute personne ayant des animaux domestiques sous sa garde de les laisser déposer leurs excréments sur le domaine public et chez les particuliers. En cas de non-respect de

cette interdiction, le propriétaire ou gardien de l'animal est tenu de ramasser les déjections et de les déposer dans une poubelle.

Déjections canines : Ce n'est pas à eux de "ramasser" !



Assumer ses responsabilités c'est plus de propreté !

Veillons à éduquer nos chiens au respect de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité publique.

Il est tellement agréable de pouvoir flâner sans se préoccuper des crottes qui attendent impatiemment notre faux pas.

Il est également rappelé que tout chien doit être tenu en laisse et ne doit pas se promener en toute liberté dans les rues de nos villages.

5. Stérilisation des chats errants

L'action de notre commune est encore valable jusqu'au **31 mai 2019**.

Chaque année, il y a malheureusement toujours des chatons trouvés qui ont été abandonnés par des particuliers peu scrupuleux. Le chat errant n'est pas une race de chat sauvage qui habite dans les bois mais bien un chat domestique qui

est livré à lui-même et qui prolifère.
Pour contrer cela, la Commune de Musson a mis en place en août 2018 une campagne de stérilisation des chats. La marche à suivre est simple, si vous trouvez un chat errant à stériliser, il vous suffit de contacter la SRPA d'Arlon (063/22 17 54).

En cas de besoin, des cages peuvent être mises à votre disposition pour la capture des chats errants (voir les conditions d'octroi en contactant la SRPA).

6. Opération «Be Wapp» 2019

Comme chaque année, notre commune participe à l'opération propreté.

Nous faisons donc appel aux volontaires pour un ramassage des déchets le samedi 30 mars dès 9 h.

Cette opération vient en soutien aux équipes des « Ambassadeurs de la propreté » qui agissent toute l'année et que nous remercions vivement.



Wallonie Plus Propre

Pour les participants à « Be Wapp », des responsables vous donnent rendez-vous de 9h à 9h30 dans nos différents villages :

- Musson à la Mairie : Mr Daniel Guebels
- Baranzy, devant l'église : Mr Christopher Bonnier
- Mussy-la-Ville, place Abbé Alexandre : Mme Valérie Recht
- Willancourt, devant l'église : Mme Maria Vitulano
- Signeux, devant la maison de village : Mme Sylvie Guillaume

Du matériel vous sera fourni pour cette démarche citoyenne. Lors de la clôture de cette opération, la commune vous offrira le verre de l'amitié vers 11h30 au Centre Sportif et Culturel de Musson.

Attention des équipes citoyennes peuvent s'inscrire en direct sur le site www.walloniepluspropre.be jusqu'au 22 mars 2019.

Des questions ? La cellule Be Wapp est à votre écoute via : info@bewapp.be ou par téléphone au 081/32 26 40 ou via gnp@bewapp.be

7. Opération Arc-en-ciel

La 65^{ème} collecte de vivres non périssables sera organisée samedi 16 mars entre 9h30 et 11h30 à Musson. Ces vivres seront redistribués à des maisons s'occupant d'enfants en difficulté et permettront d'alléger le budget nourriture afin d'offrir des loisirs aux jeunes pensionnaires.

Nous sommes à la recherche de bénévoles, enfants et adultes (avec leur véhicule) afin de grossir les rangs de l'équipe. Si ce projet vous intéresse, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

Nicolas et Isabelle Guarneri Durtka, rue René Nicolas, 19 à Musson. Tél. 063/678360 (après 18h).

8. «CCA»? vous avez dit CCA?

Mais qu'est-ce qu'une commission communale de l'accueil ? Une CCA est un lieu de rencontre, de concertation d'échange et de coordination. C'est un lieu d'analyse des problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre. Et c'est surtout un organe d'impulsion, un lieu où peuvent « fleurir » des idées novatrices.

Cette commission est constituée de 5 composantes : les représentants politiques, les représentants des établissements scolaires, les représentants des personnes qui confient leurs enfants, les représentants des opérateurs de l'accueil et les représentants des associations sportives, culturelles et artistiques. Les représentants politiques sont désignés par le conseil communal mais les autres composantes sont renouvelées sur base d'un appel à candidature pour la période de 2019 à 2025.

Vous avez un peu de temps libre ? (maximum 3 réunions par an), le monde de l'accueil de l'enfance vous intéresse, vous avez des idées ? Proposez votre « candidature » pour devenir membre. Infos : service accueil temps libre, place de l'Abbé Goffinet, 1 - 6750 Musson

Isabelle Durtka : 063/38 08 49 - 0485/28 81 09 - isabelle.durtka@musson.be

9. Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) de Musson

Le Collège communal de Musson annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux,



- énergétiques et de mobilité;
- 2° une répartition géographique équilibrée;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : **du 21 février 2019 au 2 avril 2019 inclus.**

- Soit par courrier postal à : l'Administration communale de Musson, Place Abbé Goffinet, 1 à 6750-Musson;
- Soit par courrier électronique : commune@musson.be;
- Soit déposé contre récépissé auprès de la Directrice générale de l'Administration communale de Musson, Place Abbé Goffinet, 1 à 6750-Musson.

Toute demande de renseignement est adressée à : l'Administration communale de Musson, Place Abbé Goffinet, 1 à 6750-Musson.

10. Les boîtes à lire : initiatives soutenues par la Commune

Depuis quelques semaines, à l'initiative de citoyens, une boîte à lire a été installée dans l'abribus à l'entrée de Gennevaux. D'autres, grâce aux enfants de l'école communale, vont bientôt trouver place à Mussy-la-Ville : Place Alexandre, rue de Charaupont, rue des Juifs, près du cimetière et près de l'école primaire rue du Paquis.



Le principe : vous prenez un livre (c'est gratuit). Après lecture, vous venez le redéposer ou l'échanger contre un autre.

Vous ne savez que faire de vos livres ? Déposez-les dans cette boîte, d'autres que vous seront heureux de les lire.

11. La Commune de Musson recrute

Un(e) accueillant(e) extrascolaire (m/f) attaché au service de l'accueil extrascolaire.

Vos principales missions :

Au sein du service de l'accueil extrascolaire, l'agent (m/f) sera chargé sous l'autorité de la Directrice générale et de l'agent technique, des principales missions suivantes :

- Assurer l'encadrement des enfants fréquentant l'accueil extrascolaire le matin avant l'école et l'après-midi dès la fin de l'école, le mercredi après-midi et pendant les journées pédagogiques et les vacances scolaires.
- Prendre en charge les enfants sur le trajet entre l'école et les locaux de l'accueil extrascolaire avant et après l'école.
- Préparer et assurer les animations lors des stages organisés par l'administration communale.
- Participer aux réunions d'équipe.
- Etablir le relevé des présences des enfants.
- Assurer la communication avec les parents ou les personnes en charge des enfants.
- Assurer le transport des enfants avec les véhicules communaux.
- Assurer la sécurité des enfants à tout moment.
- Participer aux formations nécessaires pour le bon fonctionnement du service et obligatoires selon la réglementation en vigueur.

Cette liste est non exhaustive et non limitative.

Vos compétences :

Le candidat devra présenter les capacités suivantes :

- faire à la fois preuve d'autonomie et savoir travailler en équipe et en harmonie;
- être organisé, disponible, ponctuel, autonome, patient et motivé;
- être capable de gérer les conflits entre les enfants;
- savoir utiliser son autorité à bon escient;
- être capable de s'adapter à des situations nouvelles et à des événements inattendus;
- faire preuve d'intérêt pour le milieu de l'accueil des enfants (techniques d'animation, activités diverses, premiers soins);
- avoir une connaissance suffisante de l'enfant et de son développement global;
- respecter les règles d'hygiène élémentaires;
- s'engager à suivre une formation continuée, le cas échéant.

Tous les détails concernant les conditions de recrutement ainsi que le dépôt des candidatures et le programme d'examen peuvent être consultés sur le site internet de la commune (www.musson.be).

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis



par la Directrice générale, Coralie Roskam, par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h au 063/38 08 55 ou par e-mail, coralie.roskam@musson.be

12. Journées Wallonnes de l'Eau à Musson

Depuis plus de dix ans, les Contrats de Rivière se chargent d'organiser les journées wallonnes de l'EAU avec l'ensemble de leurs partenaires communaux à l'intention des écoles et des familles.

Cette année, les journées de l'eau se tiendront du 15 au 31 mars. Pour cette édition 2019, la commune de Musson organise une visite guidée du marais de la Cussignière avec Natagora et de la station d'épuration de Signeulx avec l'AIVE le samedi 16 mars de 9h à 11h30.

Les deux sites seront visités au travers d'une balade à pied ou à vélo au départ du centre sportif et culturel de Musson (parcours carrossable de 4,5 Km).

Retour des marcheurs prévus en mini-bus.

Gilet fluo pour tous et port du casque obligatoire pour les cyclistes.

La promenade se terminera autour du verre de l'amitié au centre sportif et culturel de Musson.

Vous trouverez le programme complet des activités proposées sur le site internet <http://www.semois-chiers.be/jwe>.

Réservation souhaitée à la commune de Musson 063/38 08 40 ou Contrat de Rivière Semois-Chiers au 063/38 89 44 et czintz@semois-chiers.be

13. Agenda

5 mars : Carnaval des enfants à Mussy-la-Ville, animé par un professionnel. A partir de 15h00 en la salle l'Emulation à Mussy-la-Ville. Ambiance assurée. Confettis et cotillons seront au rendez-vous. **Entrée** : 3.00€ pour les adultes, gratuit pour les enfants.

10 mars : Marche pour tous par les Galopins du Coeur. A 14h00 à Musson (Mairie Place A. Goffinet) 12 km. **Rens.** : 0497/43 38 07). On repasse au local à Willancourt après la marche.

16 mars : Par le Comité d'Activités de Signeulx : Soirée Blind Test de la Saint-Patrick "Spécial Télévie". A l'école des deux Rives de Musson, dès 19h. Equipes de 4 à 6 personnes 7€/joueur. Bar, petite restauration toute la soirée. Animé par Jean-Louis Deom. Lots pour les 3 premières équipes, l'équipe du meilleur déguisement et l'équipe de la meilleure ambiance. Places limitées, réservation obligatoire avant le 10 mars. **Rens.** : Momo au 0488/82 08 36 ou Gigi 0486/51 46 96. Paiement sur le compte BE98 1030 5414 7993.

17 mars : 30^{ème} Fête Gaumaise, de 10h à 18h Au Centre Sportif et Culturel, rue de France à Musson. Entrée libre. Artistes, artisans, produits de bouche et dégustations. **A midi** : Potée Gaumaise à consommer sur place et/ou à emporter Organisé par le S.I. Musson. **Rens** : 063/67 57 12 ou 063/67 78 11

20 mars : Par le Cercle Horticole, dès 20h au Cercle Saint-Martin à Musson, conférence donnée par Mme Denise Neyts sur le thème «Associer les cultures au jardin».

30 mars : Théâtre à la salle l'Union à Musson, les Rouvirois présentent une comédie de Ch. Rossignol «Vivement les vacances». Réservation auprès de Roland Casel. **Tél.** : 063/67 76 45.

31 mars : Par l'Harmonie Royale l'Union Musson, dès 15h à la Salle de l'Union, concert en deux parties avec les participations de L'Harmonie Royale l'Union de Musson et L'Harmonie Royale des Echos de la Batte de Battincourt.

6 avril : Soirée choucroute / boulettes au Cercle "Au Chêne" de Baranzy dès 20h. **PAF** : choucroute + dessert + café : 20 € ou boulettes + dessert +café: 14 €. **Inscription pour le 1^{er} avril chez Philippe Schmeler.** **Gsm** : 0495/28 61 44. **Tél.** : 063/67 84 95. **Email** : philippeschmeler@gmail.com

9 avril : Activité gratuite par l'ONE Musson. De 10h à 12h, portage bébé au local ONE, 39 rue Jean Laurent - 6750 Musson.

17 avril : Par le Cercle Horticole, dès 20h au Cercle Saint-Martin à Musson, conférence donnée par Mme Audrey Spigolon sur le thème «montages fleuris pour la fête de Pâques».

14. Ordre du jour du Conseil communal du 26 février 2019

1. Note de politique générale.
 2. Délégation des compétences en matière de marchés publics au Collège communal.
 3. Désignation de représentants communaux : Musée gaumais, Maison du Tourisme de Gaume, ALE-Titres services, Commission communale des sports.
 4. Dotation à la zone de secours.
 5. Création du Conseil Communal Consultatif des Aînés.
 6. Approbation du règlement de la commission communale des sports.
 7. Approbation d'un acte d'échange de parcelles à la rue du Lary.
 8. Acquisition de deux parcelles boisées à Mussy-la-Ville.
 9. Auteur de projet pour la rénovation de la rue du Paquis - Approbation des conditions et du mode de passation du marché et du cahier des charges.
 10. Raccordement électrique des cinq maisonnettes pour personnes âgées à Musson.
 11. Conditions pour l'engagement d'un écopasseur.
- Divers

Par le Collège :

La Directrice générale : **C. ROSKAM**

Les Echevin(e)s : **D. GUEBELS, V. RECHT**
C. BONNIER

La Présidente du CPAS : **M. VITULANO**

La Bourgmestre : **S. GUILLAUME**

